

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2015

Numéro de version 11

Révision: 11.03.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **Date d'établissement:** 19.01.2004· **1.1 Identificateur de produit**· **Nom du produit:** Acide sulfurique 15 - 51%· **Synonyme(s):** Schwefelsäure 15 - 51%· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Utilisation de la substance / de la préparation:**

Produit chimique pour des utilisations diverses

Produit correcteur du pH

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· **Producteur / Fournisseur:**

CG CHEMIKALIEN GmbH & Co. KG

Ulmer Str. 1

30880 Laatzen

Germany

Tel.: +49 (0)511 87803-0

Fax.: +49 (0)511 87803-66

Reininghaus-Chemie GmbH & Co. KG

Joachimstr. 122-124

45309 Essen

Germany

Tel.: +49 (0)201 55780-0

Fax.: +49 (0)201 55780-50

Reher & Ramsden Nachflg. GmbH & Co. KG

Rubbertstr. 44

21109 Hamburg

Germany

Tel.: +49 (0)40 751996-0

Fax.: +49 (0)40 751996-77

CHEM - DIS Chemiedistribution GmbH

Bahnhofstraße 29

07607 Eisenberg

Germany

Tel.: +49 36691 - 8649-0

Fax.: +49 36691 - 8649-20

· **Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité:** qm@cg-chemikalien.de· **Service chargé des renseignements :**

Abteilung Qualitätsmanagement

Herr Dr. Koelman Tel.: +49 (0) 511 / 8 78 03 - 141

Frau Diane Lack Tel.: +49 (0) 511 / 8 78 03 - 123

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Le centre prochain d'information toxicologique.

En Allemagne:

Beratungsstelle für Vergiftungserscheinungen Mainz

Tel.: +49 6131 / 19 24 0

SECTION 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2015

Numéro de version 11

Révision: 11.03.2015

Nom du produit: Acide sulfurique 15 - 51%

(suite de la page 1)

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE


C; Corrosif

R35: Provoque de graves brûlures.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Les brûlures par acide doivent être traitées immédiatement afin d'éviter la formation de blessures difficilement guérissables.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger


GHS05

Mention d'avertissement Danger
Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acide sulfurique

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
Description: Solution aqueuse

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 7664-93-9	Acide sulfurique	15 - 51%
EINECS: 231-639-5	 C R35	
Numéro index: 016-020-00-8	 Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	
Reg.nr.: 01-2119458838-20		

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2015

Numéro de version 11

Révision: 11.03.2015

Nom du produit: Acide sulfurique 15 - 51%

(suite de la page 2)

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Indications générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Ne pas laisser les personnes sans surveillance.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement abondamment à l'eau et bien rincer.

Tamponner au polyéthylèneglycol 400.

Couvrir la plaie d'une compresse stérile.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.

Enlever les vêtements contaminés.

· Après contact avec les yeux:

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Protéger l'oeil intact.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir - Danger d'une perforation!

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Risques:

Risque de perforation gastrique

Risque d'œdème pulmonaire

Risque de pneumonie

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Observation subséquente de cas de pneumonie et d'œdème pulmonaire

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Eau

Mousse

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxydes de soufre (SOx)

Gaz/Vapeurs corrosifs

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2015

Numéro de version 11

Révision: 11.03.2015

Nom du produit: Acide sulfurique 15 - 51%

(suite de la page 3)

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.

· **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

En cas de dilution, toujours présenter de l'eau et y délayer le produit

Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

Eviter le contact avec les yeux et la peau en tout état de cause.

S'assurer que toutes les limites applicables au poste de travail sont respectées.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas combustible.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Prévoir des sols résistant aux acides

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour le matériau / le produit.

Stockage conformément aux prescriptions légales.

· **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas stocker avec de solution d'hypochlorite de sodium ou d'hypochlorite de calcium.

Ne pas conserver avec les agents de réduction.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7664-93-9 Acide sulfurique

VME (France)

Valeur momentané: 3 mg/m³

Valeur à long terme: 0,05* mg/m³

*fraction thoracique, (11)

IOELV (Union Européenne)

Valeur à long terme: 0,05 mg/m³

· **DNEL**

7664-93-9 Acide sulfurique

Inhalatoire

DNEL acute / short-term exposure - local effects

0,1 mg/m³ (worker)

DNEL long-term exposure - local effects

0,05 mg/m³ (worker)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2015

Numéro de version 11

Révision: 11.03.2015

Nom du produit: Acide sulfurique 15 - 51%

(suite de la page 4)

· **PNEC****7664-93-9 Acide sulfurique**

PNEC	0,0025 mg/l (eau douce)
	0,00025 mg/l (eau de mer)
	0,002 mg/kg (sédiments d'eau douce)
	0,002 mg/kg (sédiments marins)
	8,8 mg/l (traitement des eaux usées)

· **Indications complémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Équipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection préventive de la peau par un onguent.

· **Protection respiratoire:**

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Si toutes les limites de lieu de travail sont observées et la bonne ventilation est garantie, aucune précaution spéciale nécessaire.

· **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre B**· **Protection des mains :**

Gants résistant aux acides

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le port des gants au minimum indispensable.

· **Matériau des gants**

Gants en caoutchouc chloroprène

Épaisseur du matériel recommandée: $\geq 0,5$ mm

Gants en caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériel recommandée: $\geq 0,35$ mm

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériel recommandée: $\geq 0,5$ mm

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériel recommandée: $\geq 0,4$ mm

Gants en chlorure de polyvinyle (PVC)

Épaisseur du matériel recommandée: $\geq 0,5$ mm

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de pénétration: ≥ 8 heures (EN 374)

Protective gloves should be replaced at first signs of wear.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en épais

Gants en cuir

Gants en caoutchouc naturel (Latex)

· **Protection des yeux :**

Protection du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2015

Numéro de version 11

Révision: 11.03.2015

Nom du produit: Acide sulfurique 15 - 51%

(suite de la page 5)

- **Protection du corps :**
- Vêtement de protection résistant aux acides
- Bottes
- Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:	liquide
Couleur:	incolor
	transparent
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	non applicable

· valeur du pH à 20 °C: < 1

· Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point d'ébullition:	> 100 °C

· Point d'éclair: non applicable

· Inflammabilité (solide, gazeux): non applicable

· Température d'inflammation: non applicable

· Température de décomposition: données non disponible

· Auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosivité:

inférieure:	non applicable
supérieure:	non applicable
Propriétés comburantes	pas classé comme comburant

· Pression de vapeur: non déterminé

· Densité à 20 °C: 1,140 - 1,395 g/cm³

Densité en vrac:	non applicable
Densité relative.	non déterminé
Densité de vapeur (AIR = 1):	données non disponible
Vitesse d'évaporation.	données non disponible

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:	entièrement miscible
les solvants organiques :	données non disponible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pas bioaccumulable

· Viscosité :

dynamique :	non déterminé
cinématique :	non déterminé

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité consulter 10.3

· 10.2 Stabilité chimique Dans des conditions normales d'ambiance (température ambiante) stable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2015

Numéro de version 11

Révision: 11.03.2015

Nom du produit: Acide sulfurique 15 - 51%

(suite de la page 6)

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 Réaction exothermique aux alcalis (lessives alcalines)
 Corrode les métaux
 Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène
 Réagit fortement au contact de l'eau
 En cas de dilution, mettre l'acide dans l'eau, jamais le contraire
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
 Alcalis
 Métaux
 Hypochlorites
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 Gaz/Vapeurs corrosifs
 Oxydes de soufre (SOx)
 Hydrogène

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

7664-93-9 Acide sulfurique

Oral LD50 2140 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :** Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.

- **des yeux :** Provoque des lésions oculaires graves.

- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Basé sur des informations actuellement connues pas d'effets CMR.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

7664-93-9 Acide sulfurique

EC50/48 h > 100 mg/l (daphnia magna)

ErC50/72 h > 100 mg/l (algae (Desmodesmus subspicatus))

LC50/96 h 16 - 28 mg/l (lepomis macrochirus)

- **12.2 Persistance et dégradabilité**

Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas bioaccumulable

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications écologiques :**

- **Valeur CSB :** non applicable

- **Valeur BSB5 :** non applicable

- **Indications générales :**

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2015

Numéro de version 11

Révision: 11.03.2015

Nom du produit: Acide sulfurique 15 - 51%

(suite de la page 7)

- Classe de danger pour l'eau 1 (Auto-Classification): peu polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Catalogue européen des déchets:**
L'attribution du code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 No UN · ADR, IMDG, IATA | <p>UN2796</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR · IMDG, IATA | <p>UN2796 ACIDE SULFURIQUE, SOLUTION
SULPHURIC ACID, SOLUTION</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR <div style="text-align: center;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette | <p>8 (C1) Matières corrosives.
8</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA <div style="text-align: center;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label | <p>8 Matières corrosives.
8</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA | <p>II</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin: | <p>Non applicable.
NON</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Segregation groups | <p>Attention: Matières corrosives.
80
F-A,S-B
Acids</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | <p>non déterminé</p> |

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2015

Numéro de version 11

Révision: 11.03.2015

Nom du produit: Acide sulfurique 15 - 51%

(suite de la page 8)

· Indications complémentaires de transport:	Expédition postale interdite ou restreinte. Respectez les réglementations spéciales de la poste.
· ADR	
· Quantités limitées (LQ):	1L
· Catégorie de transport:	2
· Code de restriction en tunnels:	E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN2796, ACIDE SULFURIQUE, SOLUTION, 8, II

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
- **Règlement en cas d'incident :** Directive 96/82/CE ne s'applique pas.
- **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 1 (Auto-Classification): peu polluant
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
Ce mélange ne contient pas de substances, qui sont incluses dans la liste candidate à l'autorisation éventuelle.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

R35 Provoque de graves brûlures.

- **Service établissant la fiche de données de sécurité :**

C.S.B. GmbH

Düsseldorfer Str.113

D-47809 Krefeld

Allemagne

Téléphone: +49-2151-652086-0

Télécopieur: +49-2151-652086-9

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Met. Corr.1: Corrosive to metals, Hazard Category 1

Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**